

Ouverture d'une consultation sur le Programme européen LIFE : objectifs et mode d'emploi

Dans le contexte du nouveau Green Deal européen, le programme LIFE, programme de financement européen spécifiquement dédié à l'action climatique et à l'environnement, est amené à prendre de l'ampleur durant la prochaine période de programmation. En pleine phase de préparation du premier programme de travail (2021-2024), la Commission souhaite rassembler dans le cadre d'une [consultation](#) les avis de toutes les parties prenantes intéressées sur les priorités à adresser dans les prochains appels à projet LIFE. Les contributions sont possibles **jusqu'au 27 avril**.

Introduction : focus sur le futur programme LIFE

Le **programme LIFE évolue peu par rapport à son prédécesseur**. L'objectif général du programme reste de contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, fondée sur les énergies renouvelables, climatiquement neutre et résiliente au changement climatique. Le programme vise aussi à protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement, sans oublier l'air, l'eau et les sols. De plus, LIFE a vocation à arrêter et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation des écosystèmes, notamment en soutenant la mise en œuvre et la gestion du réseau Natura 2000, de manière à contribuer au développement durable.

Cependant, **une nouveauté est à mettre en avant : l'introduction d'une composante énergétique**, auparavant présente dans Horizon 2020. Les projets développés sous cette nouvelle composante devraient être axés sur la facilitation d'un **renforcement des capacités et sur la diffusion de connaissances, de compétences et de techniques, méthodes et solutions plus ou moins innovantes**, en vue d'atteindre les objectifs de la législation et de la politique de l'Union sur la transition vers les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Il s'agit généralement **d'actions de coordination et de soutien présentant une haute valeur ajoutée européenne**, visant à faire tomber les obstacles qui, sur le marché, entravent la transition socio-économique vers l'énergie durable. Ces actions mobilisent généralement des acteurs de petite et moyenne taille, multiples, y compris des collectivités publiques locales et régionales, et des organisations à buts non lucratifs. Les principaux déficits identifiés par la Commission concernent les investissements dans la décarbonisation des bâtiments (efficacité énergétique et énergie renouvelable à petite échelle), où les capitaux doivent être dirigés vers des projets de nature très décentralisée.

⇒ L'idée principale avec cette composante est de **faciliter l'utilisation de technologies déjà disponibles pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**.

En ce qui concerne les **objectifs du programme**, ils ont été répartis en **2 piliers, eux-mêmes divisés en deux sous-programmes** (voir schéma récapitulatif ci-dessous) :

ENVIRONNEMENT

Nature et biodiversité: cette composante inclut la protection des écosystèmes marins, notamment les sites Natura 2000. De nouveaux types de projets, les "projets à caractère stratégique", sont également introduits. Ils devraient soutenir des programmes d'action dans les États membres pour l'intégration des objectifs de la politique en matière de nature et de biodiversité dans les autres politiques de l'UE, telles que l'agriculture et le développement rural, en veillant à ce que les fonds nécessaires soient mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Economie circulaire et qualité de vie: cette partie couvre les aspects liés à la qualité de l'air, aux sols, l'eau, les déchets (marins et plastiques notamment), les produits chimiques, le bruit ainsi que l'efficacité et l'utilisation des ressources.

ACTION POUR LE CLIMAT

Atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci : l'extension des investissements dans l'action en faveur du climat par le biais du financement LIFE suit l'approche de l'UE visant à intégrer les objectifs climatiques dans tous les instruments du prochain cadre financier pluriannuel. Selon la Commission, 25 % des dépenses budgétaires de l'UE et 61 % de l'enveloppe financière du nouveau programme LIFE devraient être liés au climat.

Transition vers l'énergie propre (nouveau): ce programme vise à encourager les activités et les investissements en lien avec les questions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de petite-échelle.

Contexte de la consultation : la préparation du futur programme LIFE et du programme de travail 2021-2024

Avec le **nouveau Green Deal européen**, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a placé le climat et l'environnement en tête de l'agenda politique. Parmi les objectifs figurent la neutralité carbone d'ici 2050 et une révision des objectifs pour 2030, un pacte climatique européen, un leadership dans l'économie circulaire et les technologies propres, une nouvelle stratégie en matière de biodiversité pour 2030 et une volonté de parvenir à une pollution zéro.

⇒ Le programme LIFE étant **le seul fonds de l'UE consacré à l'environnement et au climat**, il sera essentiel durant la prochaine période pour aider l'Europe à réaliser ces ambitions.

En cette période de transition donc, **la Commission européenne prépare activement les programmes de travail** qui vont servir de base aux lancements des appels à projet LIFE. Le programme LIFE fonctionne en effet, comme pour Horizon 2020 / Horizon Europe, avec des programmes de travail de financement multiannuels. Comme son prédécesseur, le futur programme LIFE sera mis en œuvre sur la base de **2 programmes pluriannuels** (le 1^{er} sur 4 ans – 2021-2024 –, le 2nd sur 3 ans – 2025-2027 -) qui détailleront notamment la répartition des fonds entre les différents sous-programmes et la répartition entre subvention et instruments financiers.

En l'occurrence, la [consultation](#) ouverte à ce jour concerne le premier programme de travail LIFE (2021 et 2024) et vise donc à **mieux cibler les priorités à adresser dans les prochains appels à projet**. Dans le cadre du processus de consultation, la Commission cherche à consulter un large éventail de parties prenantes sur les détails de la future mise en œuvre du programme LIFE.

Pour la consultation, **une série de questions** à choix multiples ou choix simples, avec possibilités de commentaires, est posée. Ces questions sont réparties en 5 sections différentes :

- 1- Détails sur le répondant : pays d'origine, statut (représentant d'une collectivité, citoyen, entreprise, etc.), niveau de connaissances sur le programme.
- 2- Priorités et stratégies : focus sur les 4 sous-programmes annoncés pour le futur programme LIFE et sur les priorités à aborder pour chacun d'entre eux.
- 3- Mise en œuvre : cette partie est destinée seulement aux parties prenantes qui ont déjà participé à un projet LIFE / Horizon 2020 et vise à rassembler des commentaires plus techniques sur le design du programme et des futurs appels à projet (ex. est-il préférable d'avoir des appels avec une procédure de soumission en deux ou une étape ?).
- 4- Commentaires additionnels : partie à remplir au choix du répondant.
- 5- Suivi : partie simplement destinée à savoir si le répondant souhaite pouvoir être contacté pour des questions de suivi de la part de la Commission européenne.

A noter que le questionnaire est disponible en **anglais uniquement** et **ce jusqu'au 27 avril**. Les participants à la consultation sont libres de répondre ou non à toutes les questions, le questionnaire étant flexible et pouvant s'adapter aux besoins et au niveau de connaissance du répondant.

Etapes à venir

Dans le contexte coronavirus, il est dur de prévoir avec certitude à cette heure comment le calendrier européen va évoluer. Si on s'en tient avec les informations d'aujourd'hui, le **[dernier appel à projet LIFE pour la période 2014-2020 sera ouvert le 2 avril](#)**.

Deux journées d'information sont prévues pour les porteur(e)s de projet intéressé(e)s par les appels à venir. La première journée doit se dérouler à **Paris le 7 avril** (inscription possible sur le [lien suivant](#)). Néanmoins, dans le contexte actuel, il y a de fortes chances pour que cette journée soit annulée. Une journée d'information « européenne » est prévue le **30 avril** et il a d'ores et déjà été décidé qu'au vu des dangers de contagion que le coronavirus implique, cette journée se ferait **sous forme d'une conférence virtuelle**. Plus d'informations sont disponibles sur [le lien suivant](#).

Suivi et questions

Angèle Liaigre
Chargée de Mission – Politiques Urbaines,
Environnement et Bioéconomie

Pays de la Loire Europe
Rondpoint Schuman 14
1040 Bruxelles
Belgique
Email : angele.liaigre@paysdelaloire.eu
Tél : +32 (0) 2 235 04 14